

# Le budget

Le budget est la confrontation du souhaitable et du réalisable. Il est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Le budget se décompose en deux parties: une section de fonctionnement et une section d'investissement.

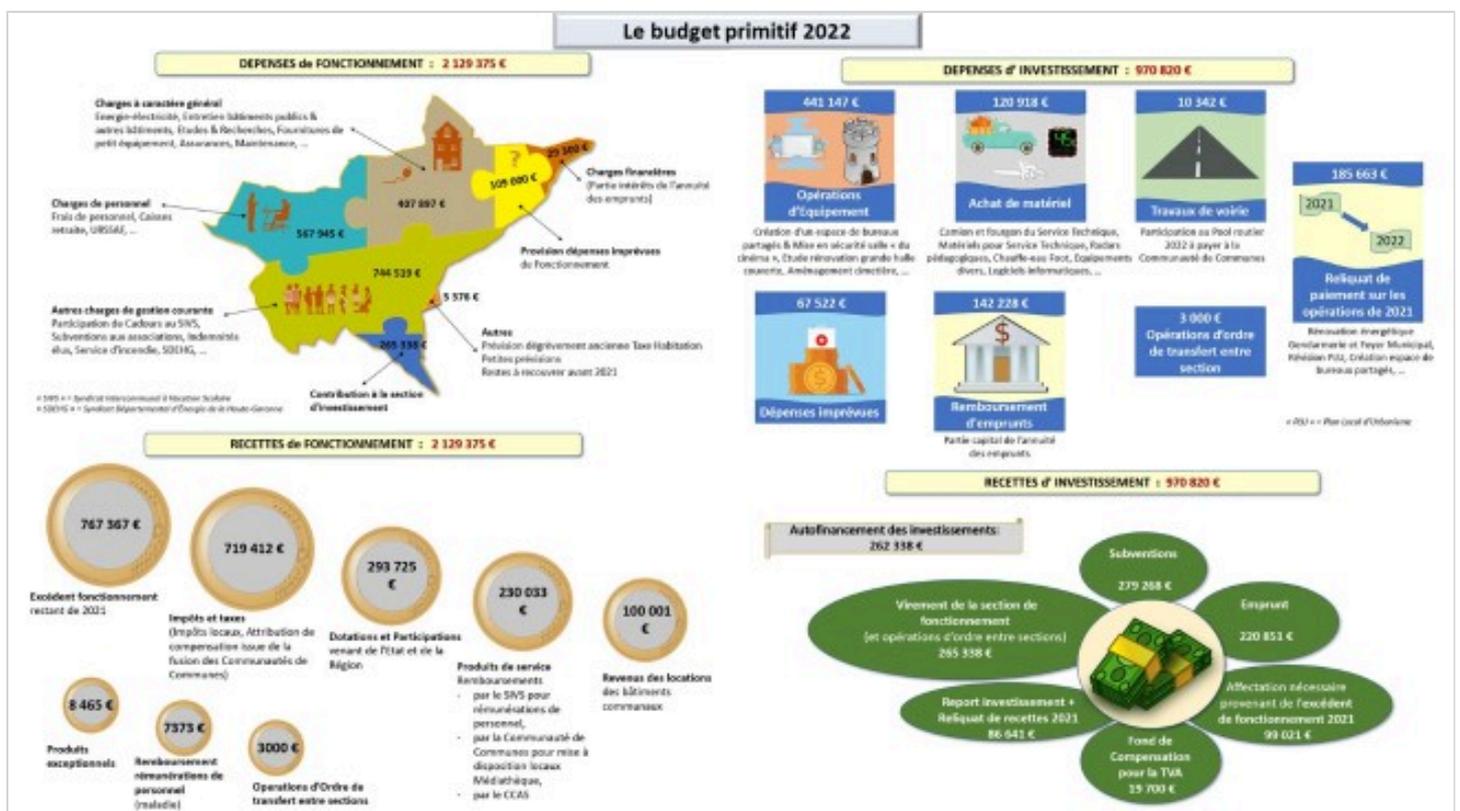
Chacune d'elles doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de **fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

La section d'**investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

(Des informations complémentaires quant à l'élaboration du budget primitif sont disponibles au lien suivant : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-budget-primitif> )

L'image ci-dessous ( - cliquez pour zoomer - ) présente la décomposition du budget 2022 pour la commune de Cadours:



## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET PROJETS À VENIR (Information juin 2022):

- Salle “du cinéma” et espace de bureaux partagés



A la mairie, dans le cadre de la mise en conformité et en sécurité de la salle dite du «Cinéma», la commune se trouve dans l'obligation de mettre aux normes le plafond de cette salle. D'autre part, en vue de la création d'un espace de bureaux partagés, dont le local est situé immédiatement au-dessus de la salle du cinéma, la commune vise la création d'un espace de travail collectif. Cet espace d'environ 100 m<sup>2</sup> permettra, à terme, d'installer un espace de coworking pour les travailleurs cherchant des espaces de télétravail adaptés et répondant à certaines exigences. Les travaux débiteront au second semestre 2022.

L'opération d'un montant de 338 000 € HT est cofinancée avec nos partenaires institutionnels (Conseil départemental 40%, Région Occitanie 17%, État 23%).

- **Etude pour la rénovation et la mise en sécurité de la grande halle couverte**

La décision de construire ce bâtiment a été prise par le conseil municipal de l'époque en 1963. Mis à part des travaux de mise en conformité du réseau électrique et de la mise en place d'une détection incendie, ce bâtiment n'a pas reçu d'entretien majeur depuis sa construction.

Actuellement, deux principaux problèmes apparaissent: sur les bétons des auvents qui laissent voir des désordres importants de délitement, sur les étanchéités et les canalisations pluviales qui ne jouent plus leur rôle de collecte des eaux de pluie.

Ces travaux seront l'occasion d'adapter la halle aux nouveaux critères et normes ayant cours.

Pour cela, une consultation va être lancée et permettra de missionner un maître d'oeuvre.

- **Camion du service technique**

Il est devenu nécessaire de renouveler le véhicule polybenne de la commune qui se trouve ne plus être en conformité avec les normes en vigueur.

Après avoir étudié plusieurs offres reçues, la commune a retenu la proposition de la société AG Véhicules au prix de 50280 € TTC.

- **Travaux au cimetière**

En 2015, le conseil municipal a décidé de procéder à la restructuration du cimetière. Au terme d'une procédure de régularisation, il est temps de procéder à la reprise des concessions dites en état d'abandon. Il faut également réaménager

le carré numéro deux en créant une allée permettant de desservir de façon rationnelle les nouveaux emplacements

libérés. La société Elabor, spécialiste en la matière, nous a accompagnés dès le début dans cette longue procédure très réglementée. L'entreprise Saccon réalisera l'allée.

Les travaux de restructuration de ce carré débiteront dans les prochaines semaines.



Le coût total (reprise de concessions et restructuration) avoisine 35 000 € HT.